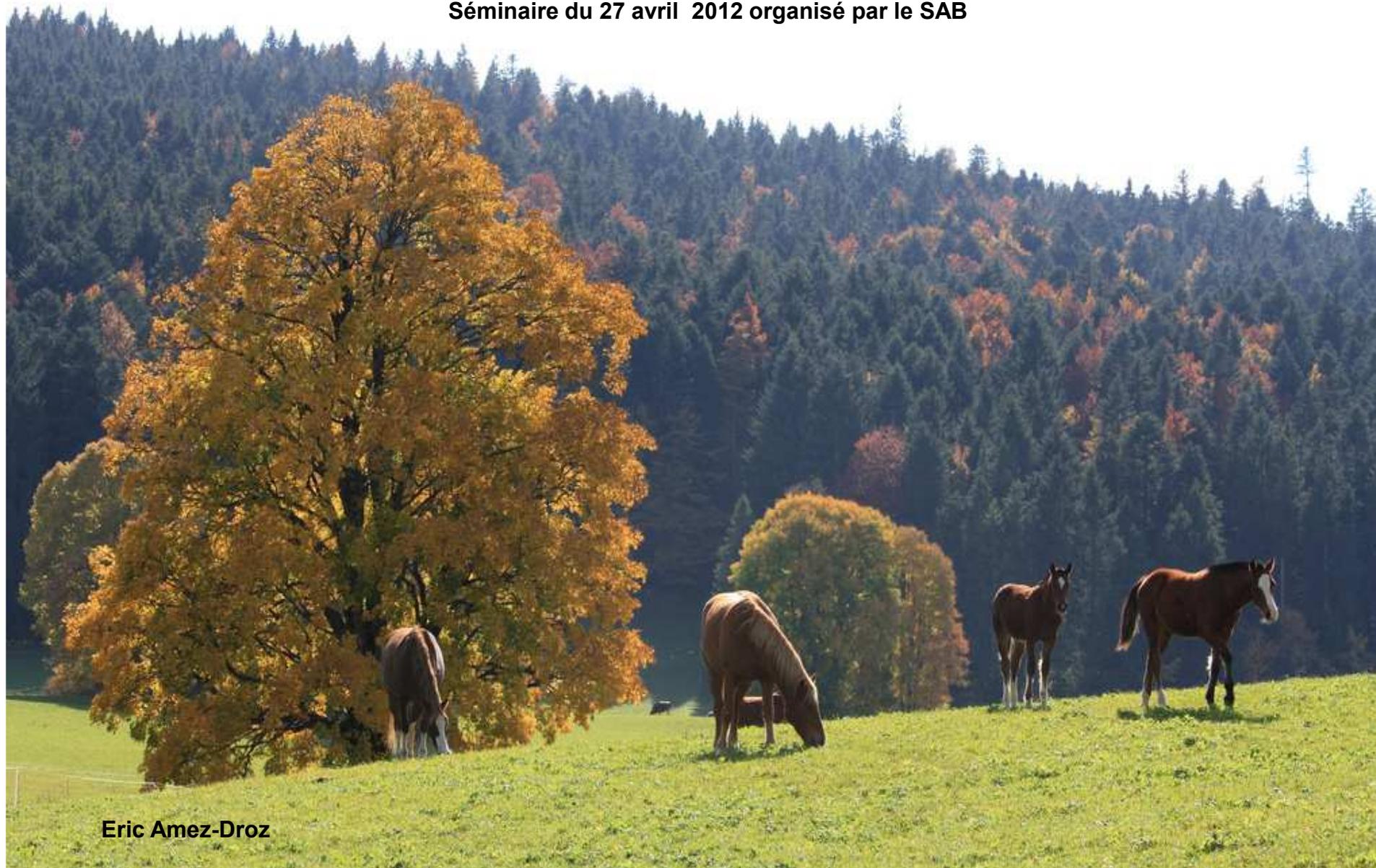


Contributions pour le paysage, projet pilote Franches-Montagnes

Séminaire du 27 avril 2012 organisé par le SAB

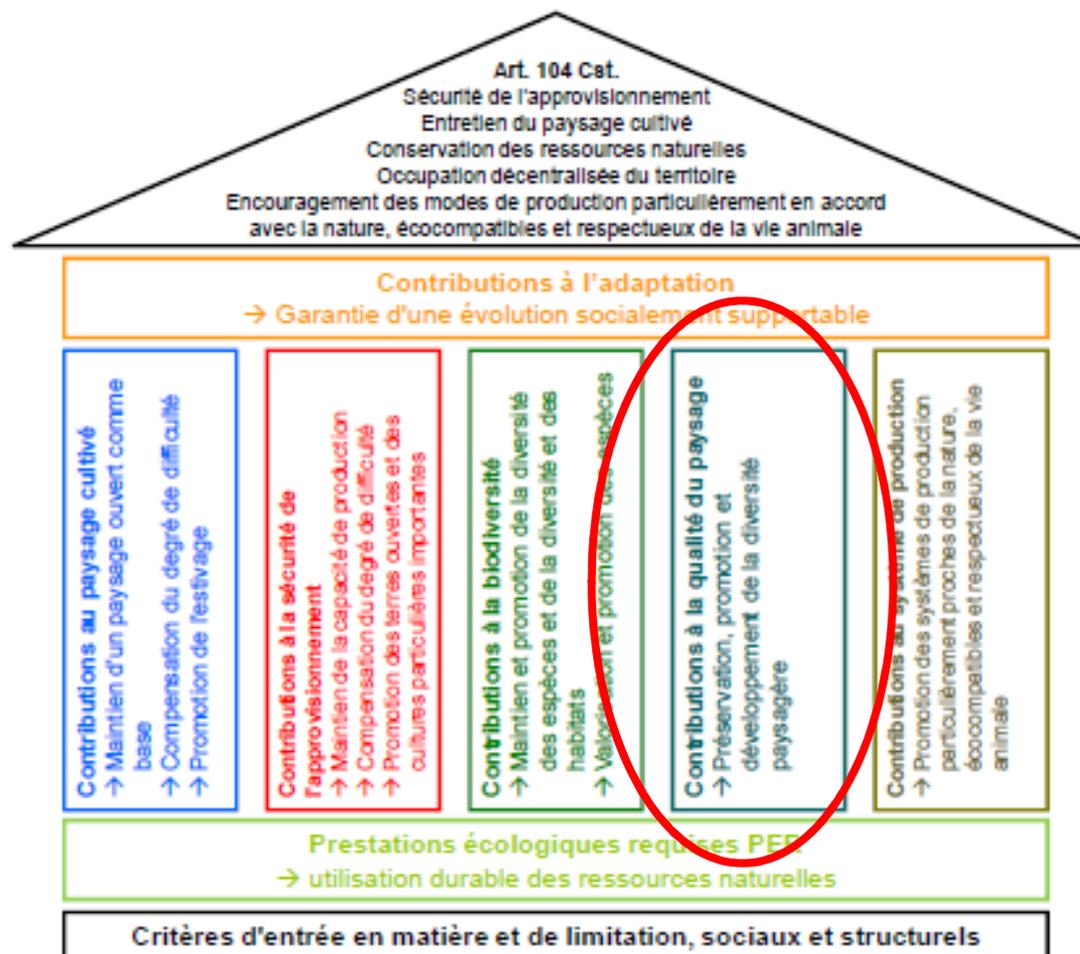


1. Genèse du projet;
2. Relations sociales avec le paysage;
3. Fonctionnement et partenaires;
4. Objectifs;
5. Méthodologie;
6. Mesures;
7. Financement



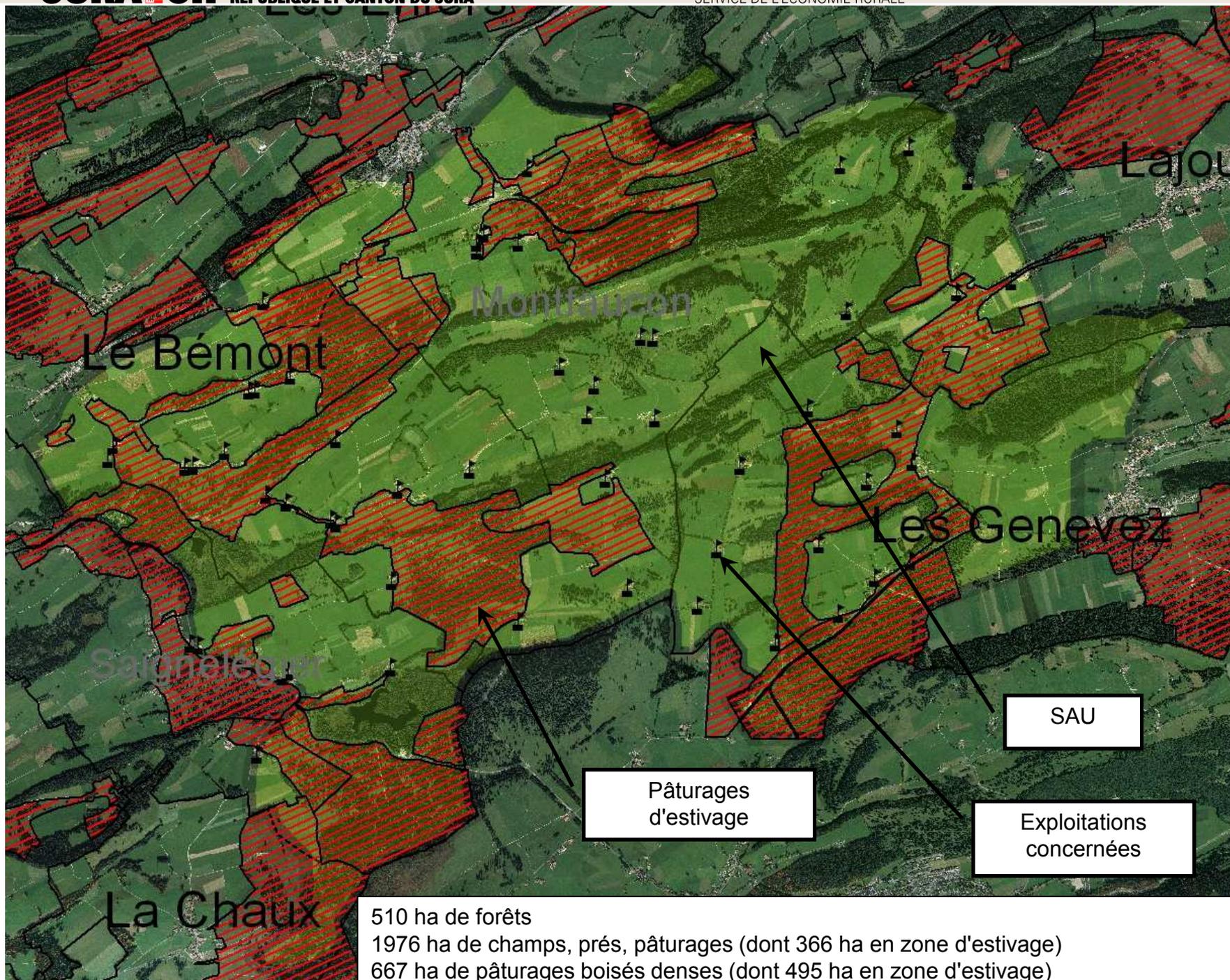
1. Genèse du projet pilote dans le JURA

Canton du Jura



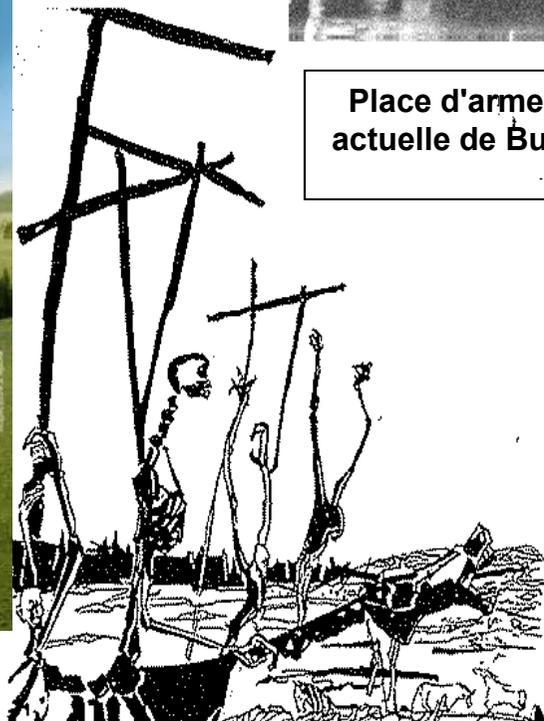
Périmètre IFP

- Périmètre diversifié
- pâturages boisés
- surfaces en zone d'estivage
- SAU
- plusieurs communes



510 ha de forêts
1976 ha de champs, prés, pâturages (dont 366 ha en zone d'estivage)
667 ha de pâturages boisés denses (dont 495 ha en zone d'estivage)
309 ha de pâturages boisés ouverts (dont 237 ha en zone d'estivage) total = **3462 ha**

2. Relations sociales avec le paysage



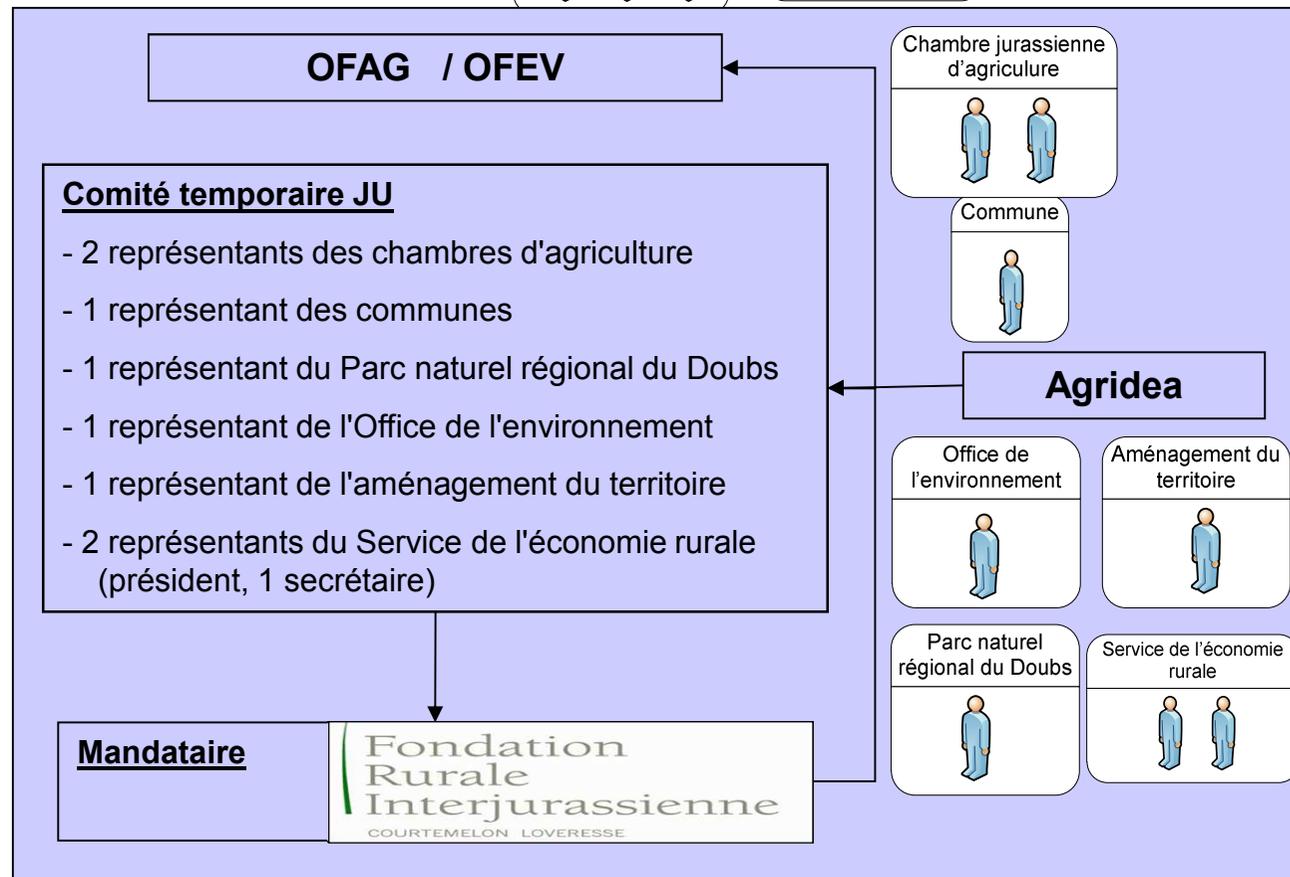
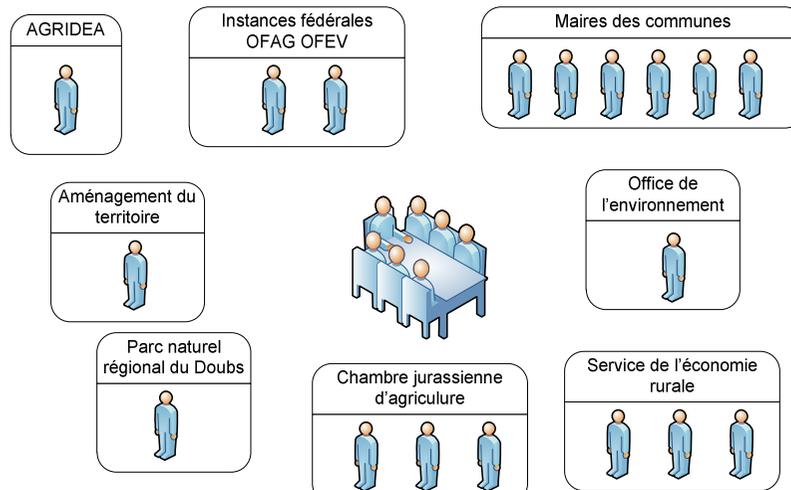
Relation culturelle forte entre la population des Franches-Montagnes et le paysage

3. Fonctionnement et partenaires

Séance 7 juillet 2010 Montfaucon



Création par le
Gouvernement d'une
commission temporaire
dans sa séance du 1^{er} mars
2011



Attentes des partenaires régionaux

Agriculture

- Contexte PA 2014- 2017 
- Diminution des paiements directs généraux 
- Augmentation des contrôles 
- Frais d'études soustraits aux PD 
- Reconnaissance de l'entretien du paysage pas l'agriculture 
- Attachement à sa région 

Aménagement

- Intégration des bâtiments 
- Gestion des éoliennes 
- Entretien du patrimoine bâti 
- Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs 

Parc naturel régional

- Relation entre les milieux sociaux 
- Attractivité pour le tourisme 
- Améliorer le revenu des habitants 
- Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs 

Environnement

- Entretien des objets naturels 
- Améliorer la qualité écologique 
- Améliorer l'équilibre sylvo-pastoral 
- Augmenter la biodiversité 
- Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs 

Communes

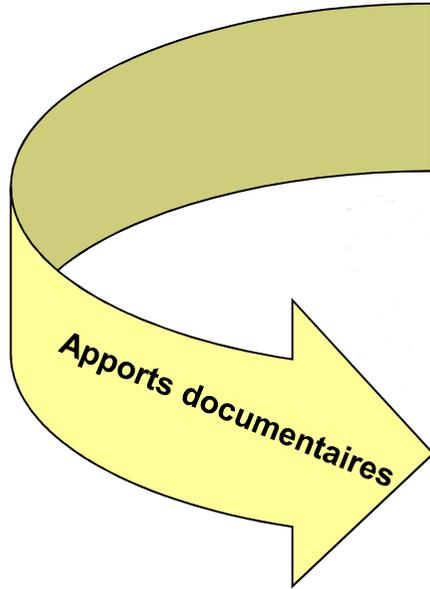
- Aménagement local 
- Tourisme et agriculture 
- Attractivité de la commue 
- Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs 

Administration

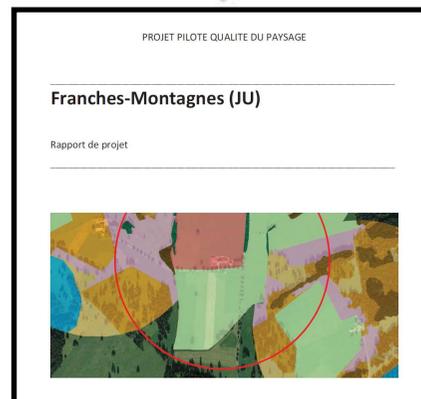
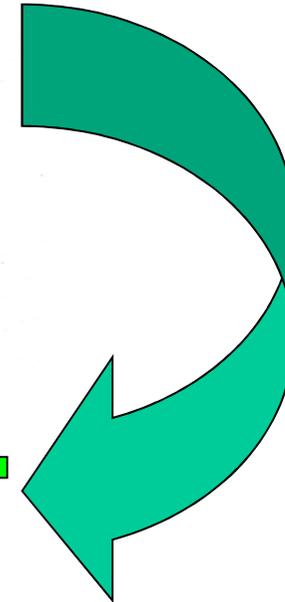
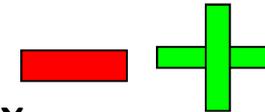
- Modification des procédures actuelles 
- Augmentation des contrôles 
- Meilleure justification des contributions versées 

Attente des partenaires régionaux

Agriculture	Aménagement	Parc naturel régional	Administration
<ul style="list-style-type: none"> - Contexte PA 2014- 2017 - - Diminution des paiements directs généraux - - Augmentation des contrôles - - Frais d'études soustraits aux PD - - Reconnaissance de l'entretien du paysage pas l'agriculture + - Attachement à sa région + 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des bâtiments + - Gestion des éoliennes + - Entretien du patrimoine bâti + - Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs - 	<ul style="list-style-type: none"> - Relation entre les milieux sociaux + - Attractivité pour le tourisme + - Améliorer le revenu des habitants + - Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs - 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des procédures actuelles - - Augmentation des contrôles - - Meilleure justification des contributions versées +
Environnement			
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des objets naturels + - Améliorer la qualité écologique + - Améliorer l'équilibre sylvo-pastoral + - Augmenter la biodiversité + - Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs - 			
Communes			
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement local + - Tourisme et agriculture + - Attractivité de la commune + - Les bénéficiaires ne peuvent être que les bénéficiaires des paiements directs - 			



Objectifs principaux



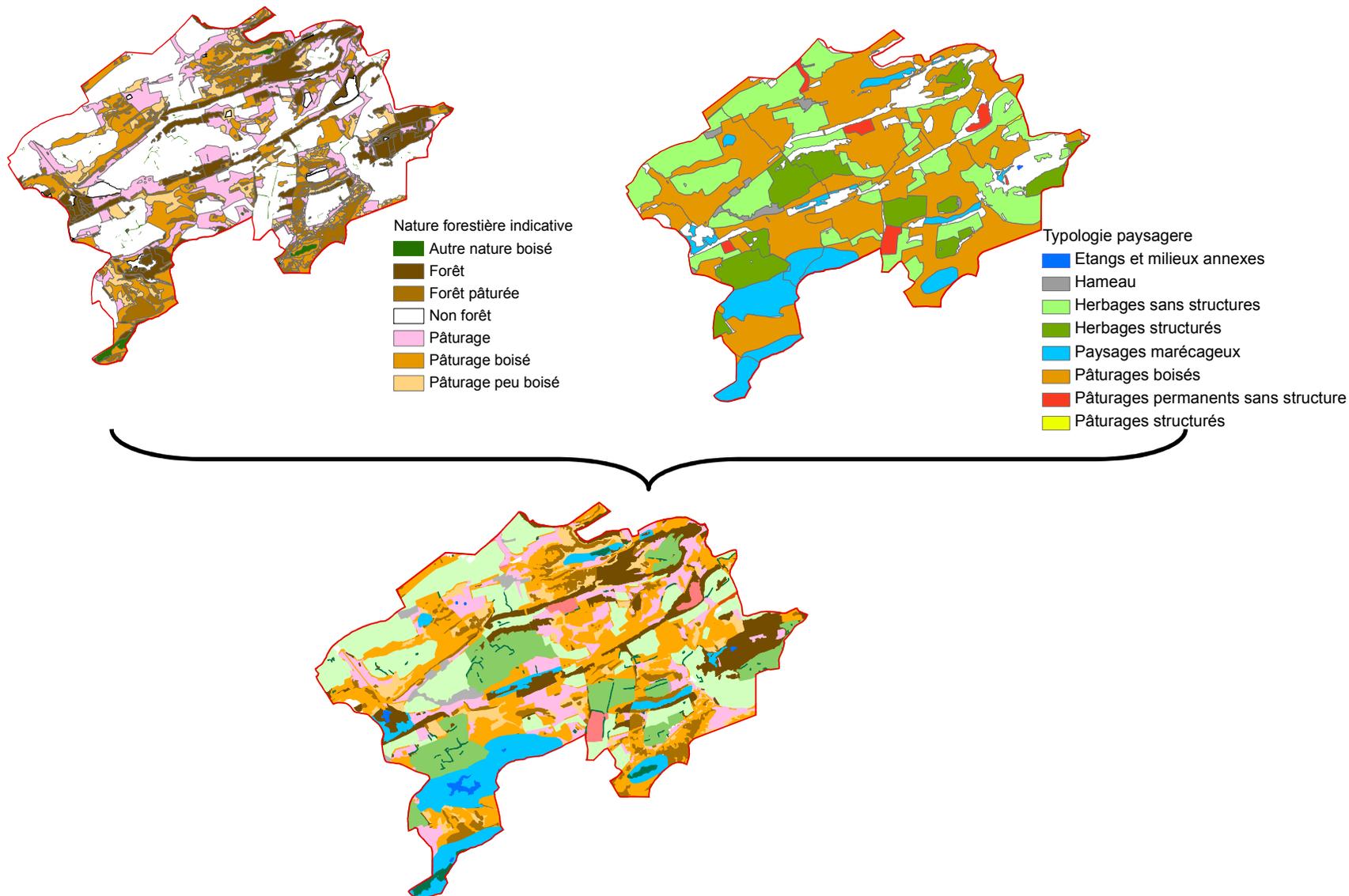
4. Objectifs



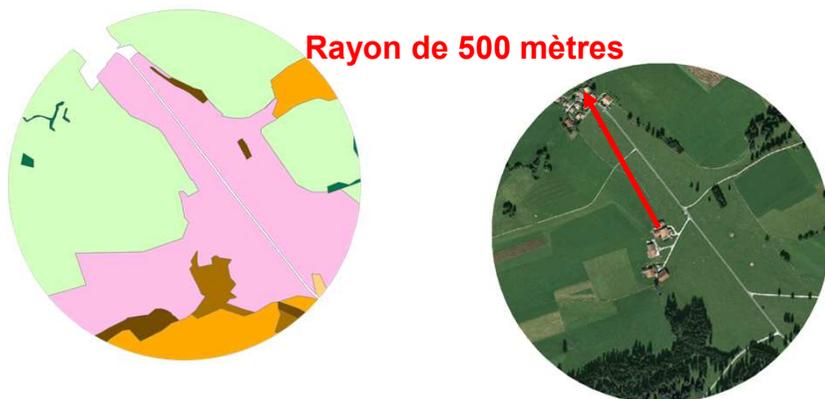
Objectifs principaux

- **Les contributions "paysage" ne doivent pas devenir des contributions écologiques bis;**
- **les montants alloués doivent être reversés aux exploitants;**
- **le système doit être simple, compréhensible pour les exploitants et le contribuable;**
- **les frais liés aux études et aux contrôles doivent être limités au maximum;**
- **les mesures rétribuées doivent être crédibles aux yeux des contribuables**

5. Méthodologie



Mosaïque faible



Rayon de 500 mètres

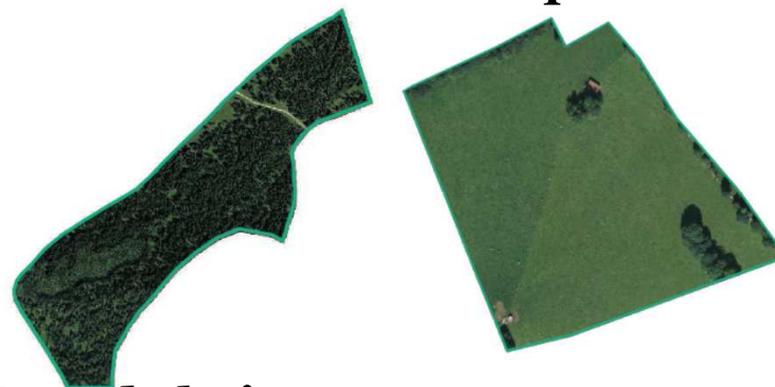
Mosaïque Correcte



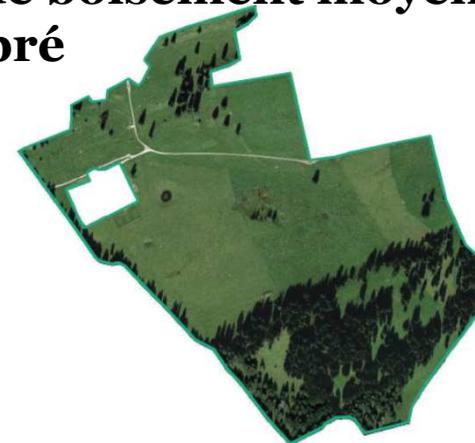
Mosaïque Optimale



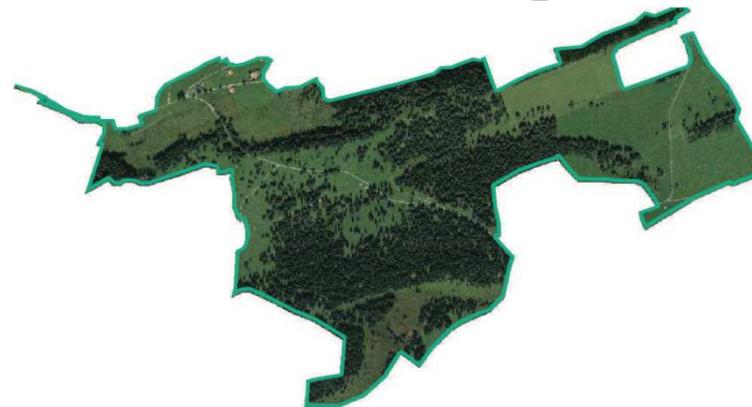
Taux de boisement mal équilibré



Taux de boisement moyennement équilibré



Taux de boisement équilibré





1946



1959



1970



2008

ZONE D'ESTIVAGE

Conditions minimales

- Gestion du boisement
- Entretien des surfaces;
- Clôtures
- Redistribution des contributions

SAU

Conditions minimales d'entrée

- Contrat d'engagement,
- Alentours de la ferme harmonieux
- Gestion des balles rondes

Amélioration

Plantation d'arbres isolés 800 fr / an
 Installation d'illôts de régénération 1200 frs
 Plantation de haies par 100 m' 2000 frs

Contributions aux chevaux
 135 Frs/ Pn
 45 frs /Pn bmixte

Éléments remarquables

- Arbres remarquables 75 frs / arbre
- Murs en pierre sèche / km 120
- Bornes historiques 30 frs / borne

**Boisement
 BON
 ou
 PGI**
 100frs / pn



**Boisement
 Moyen**
 75 frs / pn



**Boisement
 Mauvais
 équilibre**
 50 frs / pn



Amélioration

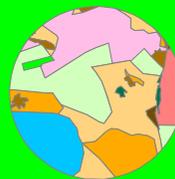
Plantation d'arbres isolés 800 fr / an
 Installation d'illôts de régénération 1200 frs
 Plantation de haies par 100 m' 2000 frs
 prairie fleurie 1400 frs pour l'implantation

Contributions aux chevaux 90 Frs/ ugb cheval
 + 90 frs / ugb cheval dans troupeau bmixte

Éléments remarquables

- Arbres remarquables 75 frs / arbre
- Murs en pierre sèche / km 120
- Bornes historiques 30 frs / borne

**Mosaïque
 optimale**
 150 frs/ha
**Conditions
 Entretien**
 •Maintenir l'état
 actuel des éléments
 naturels



**Mosaïque
 correcte**
 100 frs/ ha
**Conditions
 Entretien**
 •Maintenir l'état
 actuel des éléments
 naturels



**Mosaïque
 faible**
 50 frs/ ha
**Conditions
 Entretien**



6. Mesures

Objectif : Maintien des éléments remarquables		Préservation des dolines		ER01	Préservation des allées d'arbres		ER06	
Description de la mesure		Indemnisation des dolines sur la surface de l'exploitation de l'agriculteur. Les dolines doivent être protégées en respectant les critères suivants :		Préservation des bornes historiques		ER04		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de comblement ▪ Pas de dépôt de déchets ▪ Interdiction 		Objectif : Maintien des éléments remarquables		Maintien des arbres remarquables		ER02		
But de la mesure		Favoriser un élément		Description de la mesure		Indemnisation des arbres remarquables isolés sur la surface de l'exploitation de l'agriculteur. Les arbres doivent répondre à un des critères suivants :		
Montant des contributions		Fr. 100.- /doline		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir été répertorié dans 'inventaire des Arbres remarquables des Franches-Montagnes ▪ Présenter un diamètre à hauteur de poitrine (1.30 m. au dessus du sol) supérieur à 100 cm pour les feuillus ▪ Présenter un diamètre à hauteur de poitrine (1.30 m. au dessus du sol) supérieur à 110 cm pour les résineux ▪ Avoir une situation complètement isolée (plus de 100 m. de distance d'une autre structure bâtie ou naturelle) et servir de repère visuel dans le paysage (position centrale) 		Préservation des éléments bocagers		ER05
Détail du tarif de la contribution		Renonciation à la contribution au maintien		Calendrier de mise en œuvre		2012		
Système de contrôle		Préposé à l'agriculture		But de la mesure		Favoriser les éléments structurant du paysage et conférer une dimension symbolique au paysage		
Objectif : Maintien des éléments remarquables		Entretien des murs de pierres sèches		ER03		Indemnisation de l'exploitation de l'agriculteur. L'entretien des murs de pierres sèches doit être garanti en réduisant les risques d'effondrements. La propreté du lieu doit être maintenue.		
Description de la mesure		Indemnisation l'entretien des murs de pierres sèches sur la surface de l'exploitation de l'agriculteur. Les murs de pierres sèches doivent être entretenus en respectant les critères suivants :		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle et entretien régulier (2 x par an) ▪ Relèvement des pierres tombées ▪ Maintien des pierres de couverture 		Paysage jurassien		
But de la mesure		Favoriser les éléments structurant du paysage		Montant des contributions		Fr. 120.- /km courant : la première unité compte à partir de 200 m.		
Détail du tarif de la contribution		Contrôle à pied 2 x par an (5 km/h) = 0.4 heure : Fr. 15.-		Remise en état annuels (2 x par an, 3 réparation par km nécessitant chacune 1/2 heure) = Fr. 105.-		Calendrier de mise en œuvre		
Système de contrôle		Préposé à l'agriculture		2012				

Objectif : Maintien et renforcement de la présence des chevaux	
Pâturage des chevaux	PC01
Description de la mesure	
Indemnisation des agriculteurs qui font pâturer leurs chevaux en liberté dans le paysage des Franches-Montagnes Les chevaux doivent être lâchés sur les pâturages durant toute la période estivale. Les chevaux qui pâturent en troupeaux mixtes (bovins et chevaux) touchent un bonus.	
But de la mesure	
Favoriser l'élément mythique du paysage franc-montagnard.	
Montant des contributions	
Base : Fr. 90.- /UGB cheval en zone SAU respectivement Fr. 135.- /PN cheval en estivage Bonus troupeaux mixtes : Fr. 90.- /UGB cheval en zone SAU respectivement Fr. 45.- /PN cheval en estivage.	
Détail du tarif de la contribution	
Equivalent aux contributions SST et SRPA pour la zone SAU Avec une contribution de base plus importante pour favoriser l'élevage chevalin en zone d'estivage.	
Calendrier de mise en œuvre	
2012	
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture	



Objectif : Renforcement des éléments de structure	
Plantation d'arbres feuillus isolés ES01	
Description de la mesure	Objectif : Renforcement des éléments de structure
Plantation d'arbres feuillus, isolés, en pe Les arbres plantés doivent appartenir à <ul style="list-style-type: none"> ■ érable ■ frêne ■ tilleul ■ hêtre ■ sorbier des oiseleurs ■ pommier ou poirier sauvage La plantation doit être faite dans les règl	Installation d'îlots de régénération ES02
Description de la mesure	Description de la mesure
	Installation d'îlots de régénération dans les secteurs peu structurés par plantation et protection ou par simple protection du rajeunissement spontané. Deux options possibles : <ul style="list-style-type: none"> ■ en garantissant le développement de la végétation spontanée en clôturant un secteur de 20 m² env. ■ en replantant un groupe de feuillus et de sapins blancs et en clôturant l'îlot Les conditions sont les suivantes :
But	Objectif : Renforcement des éléments de structure
Enco	Plantation de haies ES03
Mon	Description de la mesure
Fr. 8	Plantation d'un tronçon de haie répondant aux critères concernent : <ul style="list-style-type: none"> ■ largeur minimum ■ composition ■ entretien ■ bordure tampon
Déta	Objectif : Renforcement des éléments de structure
Voir	Semi d'une prairie fleurie ES04
Cal	Description de la mesure
2012	Semi d'un mélange floral adapté sur une parcelle à potentiel approprié. Les conditions sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Mélange Salvia ou Montagna ■ Sol superficiel ■ Sol avec peu de fumure au cours des années passées ■ Exploitation comme prairie extensive SCE
Syst	But de la mesure
Prép	Améliorer la diversité paysagère par un élément coloré et structurant du paysage
	Montant des contributions
	Fr. 1'400.- / ha
	Détail du tarif de la contribution
	Prix du semis : Fr. 1'350.- Fr/ha Incitation : Fr. 50.-
	Calendrier de mise en œuvre
	2012
	Système de contrôle
	Préposé à l'agriculture
	Montant des contributions
	Fr. 2'000.- / 100 m courant
	But de la mesure
	Renforcer les éléments structurants boisés du paysag
	Description de la mesure
	Plantation d'un tronçon de haie répondant aux critères concernent : <ul style="list-style-type: none"> ■ largeur minimum ■ composition ■ entretien ■ bordure tampon
	But de la mesure
	Améliorer la diversité paysagère par un élément coloré et structurant du paysage
	Montant des contributions
	Fr. 1'400.- / ha
	Détail du tarif de la contribution
	Prix du semis : Fr. 1'350.- Fr/ha Incitation : Fr. 50.-
	Calendrier de mise en œuvre
	2012
	Système de contrôle
	Préposé à l'agriculture

RECAPITULATION		
SAU		
Mosaïque	SFr. 104'850.86	
Objets remarquables	SFr. 8'850.00	
Chevaux	SFr. 46'980.00	
Améliorations	SFr. 26'400.00	SFr. 187'080.86
ESTIVAGE		
Equilibre du boisement	SFr. 178'565.00	
Objets remarquables	SFr. 11'250.00	
Chevaux	SFr. 56'430.00	
Améliorations	SFr. 24'000.00	SFr. 270'245.00
		SFr. 457'325.86

Merci de votre attention

